



Commune de DUNIÈRES

Commune de DUNIÈRES

DECISION N°02/2023

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 4°
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

MARCHE DE TRAVAUX - PROCEDURE ADAPTEE

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du complexe sportif Dufaure de Citres

Le Maire de la Commune de DUNIÈRES

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DCM 20230626-1 en date du 26 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur Le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics jusqu'à 40 000 € HT ;

VU l'avis de marché lancé en procédure adaptée concernant la Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du complexe sportif Dufaure de Citres publié le 28 juillet 2023 et fixant la date limite de réception des offres au 11 septembre 2023 à 12 heures sur le profil acheteur :

<https://marchespublics.cdg43.fr> et pour lequel trois offres ont été reçues ;

VU l'ouverture des plis effectuée par les membres de la commission d'appel d'offres du groupement le 21 septembre 2023 ;

VU la convention constitutive d'un groupement de commandes en date du 19 août 2022 ;

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à SASU PACCOUD Ingénierie sise 32 Rue Dorian – 42700 FIRMINY pour un montant de 39 500 € HT soit 47 400 € TTC

Article 2 : La secrétaire de mairie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

AR Prefecture

043-214300873-20231018-D02_2023-AR
Reçu le 19/10/2023

Fait à DUNIÈRES, le 18 octobre 2023

Le Maire,

Pierre DURIEUX

